



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN(NE) DE RECHERCHE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission.....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien classique sans support.....	4
1) La présentation du parcours professionnel.....	4
2) L'entretien-discussion	5
3) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 3 de l'arrêté du 10 juin 1999 fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle de la mission de la recherche du ministère chargé de la culture, « *l'examen professionnel comporte une épreuve orale. Cette épreuve consiste en un entretien de trente minutes avec le jury. L'entretien doit notamment permettre d'apprécier les connaissances techniques du candidat ainsi que ses connaissances relatives à l'organisation de la recherche scientifique au ministère chargé de la culture.*

Cette épreuve fait l'objet d'une note entre 0 et 20. »

Le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Robert ROYET, conservateur du patrimoine, responsable de la gestion administrative et scientifique des départements du Rhône et de l'Isère, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne – Rhône Alpes.

Membres de ce jury :

- Monsieur Bertrand FAUQ, technicien de recherche de classe exceptionnelle, gestion des collections et opérations de terrain, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie ;
- Madame Pascale RICHARDIN, ingénieure de recherche hors classe, responsable du groupe datation, centre de recherche et de restauration des musées de France ;
- Madame Stéphanie TOURON, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, responsable du pôle grottes ornées, laboratoire de recherche des monuments historiques.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes et la grille d'évaluation de l'épreuve prévue par les textes.

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 24 octobre au 25 novembre 2016
Date des épreuves orales et réunion d'admission	Le 17 janvier 2017

B) L'entretien classique sans support

L'entretien est structuré en deux phases :

- une présentation sans note ni document de 10 minutes au cours de laquelle le candidat expose de manière synthétique son parcours, ses missions et ses perspectives,
- un échange de 20 minutes avec le jury permettant d'approfondir ces sujets et d'évaluer les compétences techniques du candidat ainsi que ses connaissances relatives à l'organisation de la recherche scientifique au ministère de la culture et de la communication.

Cette structuration a été précisée dans les convocations des candidats à l'épreuve orale afin qu'ils puissent se préparer en amont.

Comme prévu dans les convocations, chaque candidat devait présenter son expérience professionnelle dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury a veillé à ce que le temps pour chaque phase de l'examen professionnel soit bien respecté, 10 minutes au plus pour la présentation du candidat et 20 minutes pour l'entretien-discussion permettant d'évaluer les capacités du candidat.

Dans le cadre de l'exposé de 10 minutes puis de la discussion en découlant, il était donc demandé au postulant de présenter de façon synthétique son métier et son expérience personnelle ainsi que ses perspectives en faisant ressortir sa capacité d'autonomie mais aussi d'intégration dans une équipe. Par ailleurs, il lui était demandé de montrer sa connaissance de l'organisation et de la politique de recherche développée par le ministère de la culture et de la communication.

Il faut rappeler la grande diversité des métiers et tâches effectuées par les techniciens de recherche au ministère.

À deux reprises, afin de satisfaire aux exigences d'objectivité et de neutralité, un membre du jury s'est abstenu de participer à l'audition d'un candidat avec lequel il entretenait des relations professionnelles étroites. Par ailleurs, il n'est pas non plus intervenu, lors des délibérations finales en ce qui concerne ces candidats.

1) La présentation du parcours professionnel

Il faut souligner l'excellent niveau des candidats, illustré par les notes qui s'échelonnent entre 16 et 19 sur 20. Par leur parcours universitaire et la nature des missions qu'ils assument, plusieurs d'entre eux présentaient d'ailleurs un profil d'ingénieur plutôt que de technicien de classe supérieure.

Dans la majorité des cas, l'exposé initial a été mené à bien dans le délai imparti ; quelques candidats, du fait de la richesse et de la diversité de leurs missions, ont dû abrégé leur présentation.

La structuration des exposés a varié ; certains candidats ont recouru à un canevas très formaté alors que d'autres ont préféré une approche plus thématique en insistant notamment sur la qualité de leur activité de recherche.

2) L'entretien-discussion

Pour tous, malgré des différences d'éloquence, l'entretien avec le jury a donné lieu à des échanges ouverts qui ont notamment permis de mettre en évidence leur motivation et leur investissement.

Si tous les candidats ont su mettre en avant leur activité, certains ont, par contre, répondu de façon imprécise ou ont éprouvé des difficultés sur les questionnements portant sur l'organisation de la recherche au ministère de la culture et de la communication. La vision de ces agents pourtant expérimentés était quelquefois limitée à leur propre champ de compétences ou s'est révélée très schématique et théorique.

3) Les remarques générales sur l'oral

Il convient tout d'abord de relever la faible participation à cet examen déjà constaté les années précédentes. Pour 3 postes, seuls 7 candidats se sont présentés sur un effectif d'une trentaine d'agents susceptibles d'être promus.

Au vu de la relative homogénéité du niveau des postulants et dans la mesure où il était difficile d'évaluer la réelle efficacité des candidats dans l'accomplissement de leurs missions, il faut rappeler l'importance de la qualité formelle de l'entretien. La capacité de l'orateur à intéresser le jury et à entretenir une discussion est un critère d'appréciation notable même s'il n'est pas décisif. Il s'avère essentiel que le candidat se hisse au-dessus du détail de ses tâches quotidiennes, soit capable de dégager des lignes directrices à son action et fasse valoir ses projets et perspectives. Les meilleurs candidats ont, à l'évidence, participé aux stages de préparation aux examens professionnels et aux formations sur l'actualité juridique proposés par le ministère.

Il faut enfin souligner qu'il est essentiel que les candidats montrent une ouverture d'esprit et un minimum de connaissances leur permettant une approche globale de la politique culturelle et patrimoniale développée par le ministère.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 3.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	2	1
Femmes	7	5	5	2
Total	9	7	7	3

Seuil d'admission : 18 sur 20.

Amplitude des notes : de 16 à 19 sur 20.

Monsieur Robert Royer
Président du jury